

COMPTE-RENDU – RENCONTRE DE PROXIMITE CHOISY-LE-ROI

Mot d'accueil

Mme Agnese BERTELLO, membre de la Commission particulière du débat public sur l'eau potable en Île-de-France, a accueilli les participants à la réunion de proximité de Choisy-le-Roi. Elle a rappelé son rôle en tant qu'animatrice et gardienne du temps pour la soirée. En introduction, elle a donné la parole au maire, M. Panetta, pour un mot d'accueil.

M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi et vice-président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé l'implantation historique de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, tout en insistant sur l'utilisation de techniques toujours plus modernes pour garantir la santé des usagers qui est la priorité du SEDIF. M. PANETTA a ensuite évoqué le projet actuel qui consiste à déployer une nouvelle technologie de filtration membranaire haute performance pour fournir une eau plus pure, sans calcaire et sans chlore aux 133 communes membres. Enfin, il a invité à ne pas opposer curatif et préventif, et a rappelé les principes de prévention et de précaution consacrés par la Constitution, et que le projet du SEDIF a vocation à mettre en œuvre.

Introduction

Mme Agnese BERTELLO, membre de la Commission particulière du débat public, a ensuite présenté le déroulement de la réunion. La soirée a été divisée en deux parties principales : un premier temps de partage des informations sur le débat et sur le projet, puis un second temps de travail en sous-groupes.

Mme Paola OROZCO-SOUËL, Présidente de la Commission particulière du débat public, a réalisé une brève présentation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), une autorité administrative indépendante vis-à-vis du porteur de projet et des pouvoirs politiques. Elle a listé les objectifs du débat public sur l'eau potable en Île-de-France consistant à questionner l'opportunité et la proportionnalité du projet du SEDIF au regard des enjeux environnementaux et socio-économiques qui y sont attachés. Enfin, elle a rappelé la durée du débat qui s'étend jusqu'au 20 juillet, et qui doit aboutir à la publication d'un compte-rendu le 20 septembre. Le porteur du projet (SEDIF) aura alors trois mois pour tirer les enseignements du débat et indiquer les suites qu'il souhaite y donner.

Présentation du SEDIF et de RTE

Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF, a souligné l'importance de cette première rencontre de proximité et de cette première présentation du projet. Dans un premier temps, elle est revenue sur le contexte global du projet en énonçant le rôle du SEDIF qui est de fournir une eau propre et conforme à la réglementation sanitaire face à des facteurs pouvant impacter la qualité de l'eau. Elle a pris pour exemple la saisonnalité et les périodes de crues ou de sécheresses, mais aussi les micropolluants produits par les activités agricoles et industrielles dont les effets sur la santé restent incertains. En application des principes de précaution et de prévention, elle a rappelé que le porteur de projet était déjà engagé dans des programmes de préservation de la ressource en amont (comme le programme Terre et Eau 2025), et elle a ajouté la nécessité pour le SEDIF d'y combiner un traitement curatif. Le projet de filtration membranaire vient donc répondre à trois sujets qui, selon elle, sont un frein à la

débat public organisé par

consommation d'eau du robinet : celui de la qualité de l'eau et la présence de micropolluants, le goût et l'odeur de l'eau, et la présence de calcaire. Enfin, elle a rappelé le coût du projet estimé à 870 millions d'euros, ce qui devrait représenter un impact de 3 à 4 euros supplémentaires par foyer par mois. Toutefois, elle a souligné que le projet tel que conçu par le SEDIF devrait permettre aux usagers de réaliser des économies de l'ordre de 6 à 10 euros par mois et par foyer.

M. Yannick PETILLON, SEDIF, est revenu sur l'impact du projet sur l'usine de Choisy-le-Roi. Il a décrit la construction de nouveaux bâtiments dans l'enceinte de l'usine, tout en insistant sur la conscience que le SEDIF avait des inconvénients que cela pouvait présenter pour les riverains, ou encore en termes de sobriété énergétique. Il a annoncé la création d'un comité de pilotage pour échanger avec les habitants et prendre en compte leurs propositions.

Mme Christine TORNATORE, RTE, a rappelé la mission de RTE qui, en tant que service public, doit répondre à toute demande de raccordement au réseau électrique. Le SEDIF a effectué une telle demande pour alimenter les trois usines de son projet, et Mme TORNATORE a signalé les implications et contraintes techniques induites en termes de raccordement, de liaisons souterraines, de travaux, ou encore d'encombrement des sols... Ces difficultés donneront lieu à la réalisation d'une étude de faisabilité technique, ainsi qu'à un dispositif pour prendre en compte les problématiques rencontrées par les usagers.

M. François GUGUEN, membre de la Commission particulière du débat public, a présenté les travaux réalisés par des chercheurs et personnes représentatives d'institutions de recherche sur le débat public. Ces individus ont dû identifier les enjeux, questions et points de vigilance sur quatre thèmes déterminés au préalable (l'état écologique de la ressource, le changement climatique, la consommation énergétique, et la santé et la réglementation). M. GUGUEN a rendu compte de manière synthétique des résultats liés à chaque thème.

Temps de questions-réponses

Mme BERTELLO, membre de la Commission particulière du débat public, a lancé la session questions-réponses en introduisant les règles du jeu : bienveillance, écoute et respect réciproques sont essentiels pour échanger de manière apaisée. La concision et le respect des temps de parole sont également nécessaires pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer.

Questions

M. Richard DOMPS, conseiller municipal de Fresnes, a demandé des explications sur le lien entre filtration basse pression et chloration.

Mme Léa PEROTIN, Assistante parlementaire de Clémence GUETTE, a signalé son intervention au nom de Mme la députée et a souligné l'importance du débat public. Elle a cherché à savoir si le SEDIF allait bien prendre en compte la parole des citoyens et renoncer au projet si nécessaire.

M. Léo LANDAU, Coordination Eau Île-de-France, a fait une première remarque soulevant l'enjeu de l'opportunité du projet. Il a estimé que les études réalisées par RTE n'étaient pas nécessaires puisque le

projet pouvait encore être abandonné. Sa seconde remarque portait sur l'absence, ou du moins la tardiveté des informations données aux citoyens quant à la teneur en PFAS de l'eau potable.

Réponses

M. Yannick PETILLON, SEDIF, a répondu à la question de M. DOMPS en affirmant que la filtration basse pression allait permettre de filtrer suffisamment de matière organique dans l'eau distribuée pour empêcher les bactéries de se développer, et *in fine* envisager une eau sans chlore.

M. Luc STREHAIANO, SEDIF, a apporté des éléments de réponse aux questions de Mme PEROTIN et M. LANDAU. L'abandon du projet n'est pas envisagé par le maître d'ouvrage pour le moment. Il a défendu les études de faisabilité technique réalisées par RTE en soulignant l'importance d'analyser en amont les différentes possibilités techniques.

Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF, a complété la réponse précédente en rappelant la longévité de la volonté de fiabiliser l'alimentation des usines du SEDIF, volonté qui aboutira même si le projet de filtration membranaire ne voit pas le jour, ce qui justifie la réalisation des études de RTE.

Mme Paola OROZCO-SOUËL, Présidente de la Commission particulière du débat public, a signalé le fait que la Commission nationale du débat public a été saisie par le SEDIF et par RTE, et que le débat porte donc également sur les dossiers de RTE.

M. Yannick PETILLON, SEDIF, a complété les réponses apportées en mettant en avant le fait que les études concernant la teneur en PFAS de l'eau étaient récentes et avaient directement été transmises aux autorités compétentes. Il a ajouté que pour le chlorothalonil, la limite dépassée était une limite de qualité et non une limite sanitaire.

Questions

M. Michel NAMY, a posé plusieurs questions. La première concernait l'obligation ou non pour les municipalités de prévenir les habitants quant à la réalisation du débat et du projet. Il a énoncé une deuxième remarque soulignant le fait que la volonté d'arrêter le projet devrait revenir aux citoyens, et ne devrait pas seulement dépendre des ingénieurs du SEDIF. Il a également noté le problème du rejet des concentrats et l'impact que cela aurait sur des acteurs situés en aval. Enfin, M. NAMY a cherché à éclaircir un point de vocabulaire sur l'expression « osmose inverse » et sa signification.

M. Joël JOSSO, Coordonation Eau Île-de-France, a réfléchi au principe pollueur-payeur décliné en principe pollué-payeur. En effet, pour lui, le projet suppose que les pollués ici sont également les payeurs, c'est-à-dire les usagers. Il a également dénoncé le manque d'action en termes de prévention des pollutions et de préservation de la ressource, et le report de la charge de ces pollutions sur les usagers qui en paient le prix avec de nouvelles techniques de traitement de l'eau onéreuses, comme celle proposée par le SEDIF.

M. Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Conseiller régional, a posé une question relative à l'interconnexion des réseaux en Île-de-France. Il a cherché à obtenir des éclaircissements sur les situations dans lesquelles les autres opérateurs produisant de l'eau dans la région n'auraient pas recours aux mêmes technologies que le SEDIF, induisant de ce fait une inégalité de traitement entre usagers, et posant la question de cas

où ces autres opérateurs auraient besoin d'eau. Enfin, il a mis en avant la problématique des concentrât rejetés dans la ressource.

M. Daniel HOFNUNG, Coordination Eau Île-de-France, est revenu sur ce qu'il considère être un paradoxe entre la volonté de préserver la ressource énoncée précédemment par le SEDIF et le rejet des concentrât dans le milieu naturel.

Réponses

Mme Paola OROZCO-SOUËL, Présidente de la Commission particulière du débat public, a rappelé que l'équipe du débat avait prévenu toutes les municipalités adhérentes au SEDIF de la tenue du débat public, ainsi que les présidents d'EPT et d'intercommunalités d'Île-de-France. Elle a souligné l'absence de moyens coercitifs pour contraindre les élus à informer les citoyens en la matière.

M. Arnold CAUTERMAN, Directeur général des services techniques du SEDIF, a apporté plusieurs éléments de réponse. Il a souligné la différence entre osmose inverse et osmose inverse basse pression. Il a rappelé la différence entre eaux souterraines et eaux superficielles, le SEDIF puisant dans ces dernières. Il a suggéré la nécessité de contextualiser les propos tenus en mettant en avant les différences de situation entre opérateurs, la multiplicité des acteurs administratifs de la gestion de l'eau, et a nuancé le coût économique du projet sur les usagers.

M. Adrien RICHEL, SEDIF, a choisi de répondre sur les thématiques du concentrât et du prélèvement supplémentaire d'eau. Il a évoqué la difficulté à traiter ces polluants, tout en insistant sur le fait que le SEDIF ne verse pas de nouveaux polluants dans les rivières mais rejettent ceux prélevés et filtrés. Aller plus loin dans le traitement des polluants coûterait plus d'énergie et ne serait pas tenable, selon lui.

Mme Corinne LEPAGE, SEDIF, a répondu au principe de pollué-payeur en affirmant que le SEDIF n'est pas le pollueur et cherche seulement à remplir sa mission de fournir une eau conforme à la réglementation sanitaire.

Questions

M. Vivien REBIERE, Coordination Eau Île-de-France, a proposé des remarques sur l'échelle du débat, la nécessité d'ouvrir la question à toute la région, et le respect de la réglementation européenne en la matière. Il a invité à penser d'abord à la question de l'eau potable et ses potentiels problèmes, et ensuite à réfléchir aux solutions qu'il est possible d'y apporter.

Mme Joëlle GRILLE, Collectif Eau Choisy-le-Roi, a posé une question relative à la production et la fourniture de ces membranes. Elles ne sont pas produites en France, ce qui peut poser problème quant

au fonctionnement des usines du SEDIF. Elle a  galement questionn  le co t du projet pour les usagers si celui-ci est abandonn  et que les travaux de RTE sont effectivement r alis s.

Mme Hanc s SASU, 15 me adjointe au maire de Choisy-le-Roi, a demand  par quels moyens les outils et mat riaux n cessaires aux travaux allaient  tre achemin s.

M. Jean-Luc TOULY, Conseiller municipal de Wissous, a cherch    savoir s’il existait une autre alternative pour am liorer la qualit  de l’eau.

R ponses

Mme Paola OROZCO-SOU L, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public, a effectu  un rappel sur la n cessit  de s’exprimer dans les temps pour que tout le monde puisse prendre la parole. Elle a ensuite r pondu   la question concernant la port e du d bat en  le-de-France en expliquant que de multiples acteurs avaient  t  consult s dans la pr paration du d bat, dans toute la r gion.

M. Yannick PETILLON, SEDIF, est revenu sur la volont  du SEDIF de respecter et d’anticiper la r glementation europ enne. Il a ajout  qu’il  tait possible de demander une d rogation valable 6 ans   cette r glementation.

Mme V ronique HEIM, SEDIF, a mis en avant l’investissement du SEDIF au programme Terre et Eau 2025 pour la pr vention des pollutions depuis 2013.

Mme Christine TORNATORE, RTE, est revenu sur des  l ments techniques du raccordement  lectrique de l’usine de Choisy-le-Roi et a expliqu  pourquoi un tel raccordement serait r alis  m me si le projet de filtration membranaire ne voit pas le jour. L’usine serait raccord e au poste de Chevilly-Larue qui est plus r silient, moins d pendant en termes de risque inondation. Cela permettrait  galement de distinguer les poches  lectriques de l’usine de Neuilly-sur-Marne et celle de Choisy. Elle a ajout , sur l’acheminement des mat riaux, que RTE allait  tudier la possibilit  de passer par des barges ou par voie fluviale, bien qu’une n cessit  de passer par la voirie subsistera pour certains mat riaux.

Mme Paola OROZCO-SOU L, Pr sidente de la Commission particuli re du d bat public, a  voqu  la possibilit  de r aliser une concertation pr alable pour les travaux de RTE qui auraient lieu si le projet du SEDIF  tait abandonn ,   condition que ces travaux d passent le seuil de 300 millions d’euros pour une saisine obligatoire de la CNDP.

M. Eric REQUIS, SEDIF, a repris les propos de Mme OROZCO-SOU L et a signal  que les travaux de RTE, sans le projet du SEDIF, atteindraient 30-40 millions d’euros sur chaque usine, ce qui serait en-dessous des seuils de saisine obligatoire de la CNDP. Ces travaux seraient financ s en partie par l’amortissement.

M. Tonino PANETTA, Maire de Choisy-le-Roi, a annonc  son d part et a relev  l’importance de l’avis des citoyens sur ce d bat, notamment sur la th matique de la sant .

M. Luc STREHAIANO, SEDIF, est revenu sur la question de la nationalisation de la production des membranes et la d pendance   des fournisseurs  trangers en soulignant que l’usine de M ry-sur-Oise fonctionnait correctement avec les membranes nord-am ricaines.

M. Adrien RICHET, SEDIF, est également intervenu sur la question des fournisseurs de membranes, principalement nord-américains et japonais. Il a affirmé ne pas être inquiet quant au fait de trouver de nouvelles membranes et de nouveaux producteurs.

Questions

Mme Yvonne ZODO, a demandé si des effets de la sécheresse avaient déjà été ressentis pour l'usine de Choisy-le-Roi et si, en cas de moindre débit, il y aurait plus de polluants à éliminer.

M. Thomas DECAUX, a cherché à connaître l'empreinte carbone du projet.

M. Fatah AGGOUNE, adjoint au Maire de Gentilly, a interpellé la salle sur le principe pollueur-payeur et a demandé si le SEDIF ne devenait pas pollueur en rejetant le concentrât dans le milieu naturel.

M. Dominique LANOË, a demandé si, avec le système de filtration déjà mis en place à Méry-sur-Oise, des économies d'énergie avaient effectivement été constatées, comme le SEDIF le présente dans son nouveau projet.

Réponses

M. Luc STREHAIANO, SEDIF, a répondu à la question sur la sécheresse et a affirmé ne pas être inquiet pour l'usine de Choisy-le-Roi car la Seine est soutenue par les Grands Lacs de Seine remplis entre 85 et 95% aujourd'hui. Il a reconnu qu'en cas de débit plus faible, il pouvait y avoir une concentration supérieure de micropolluants. Une étude est lancée en ce sens pour étudier les effets du réchauffement climatique sur la qualité et la quantité de l'eau à l'horizon 2040-2050.

Mme Coralie DUPLAN-GIRAUD, SEDIF, a expliqué que les émissions carbone liées à la construction et au fonctionnement des nouveaux bâtiments des usines seraient compensées par les gains en termes d'équivalents CO2 générés par l'adoucissement de l'eau.

Mme Corinne LEPAGE, SEDIF, a reconnu que le SEDIF polluera en remettant les concentrât dans le milieu naturel mais a affirmé qu'il y en aura moins que dans l'eau prélevée avant le traitement. Elle a rappelé l'absence de technologie aujourd'hui capable de traiter ces micropolluants.

M. Yannick PETILLON, SEDIF, a soutenu les propos de Mme LEPAGE en expliquant que les charbons actifs vont bloquer une partie des micropolluants et donc que les rejets en seront moins chargés. Il a ajouté que le fait que l'eau produite par une usine soit plus douce que les autres n'empêche pas les interconnexions, et n'empêche pas de fournir cette eau à d'autres traiteurs et distributeurs voisins en cas de besoin.

Mme Agnese BERTELLO, membre de la Commission particulière du débat public, a repris la parole pour lancer le travail en sous-groupes. Ce travail a duré 40 minutes.

Restitution des travaux de groupe

Groupe 1, Mme Hancès SASU, 15^{ème} adjointe au Maire de Choisy-le-Roi, a expliqué que le groupe s'était surtout concentré sur les potentiels bénéfiques du projet et les questions de communication et de

sensibilisation des usagers dans leurs comportements en matière d'eau (consommation d'eau en bouteilles plastique, responsabilité collective...). A également été abordé le sujet du contrôle de la présence du chlore et du calcaire, ainsi que leurs dépôts dans les canalisations et dans les appareils ménagers.

Groupe 2, M. Richard DOMPS, Conseiller municipal de Fresnes, a expliqué que les débats du groupe ont été mouvementés. Le thème des travaux de l'usine a été majoritairement discuté, notamment concernant un endroit reculé de la commune, mais aussi sur la traversée des voies ferrées et des lignes de tramway pour RTE. Tous n'étaient pas d'accord sur la facilité de transport des matériaux et outils des chantiers par la SNCF. Les membres du groupe ont proposé d'utiliser des réseaux abandonnés pour le nouveau réseau RTE. Sur l'aspect environnemental, les participants sont revenus sur les dépenses supplémentaires d'énergie du fait du projet, et la nécessité de lutter davantage contre la pollution en amont. Quant au prix de l'eau, certains pensent qu'une augmentation est inévitable, quand d'autres suggèrent de faire reposer la charge sur les responsables des pollutions. Enfin, des interrogations sont apparues sur l'information que font les communes concernées sur le débat, sur la notion d'« eau comme bien commun » qui n'a pas été assez employée, et sur la possibilité réelle d'une eau sans chlore.

Groupe 3, Mme Léa CHEVALERIAS-ADOUANE, a exposé les interrogations du groupe en commençant par celles portant sur les travaux, leur durée et l'accumulation des chantiers à Choisy. Des préoccupations concernaient également l'artificialisation des sols. Des réflexions ont porté sur l'augmentation de la consommation énergétique des usines. Des doutes ont été émis sur les gains du projet (économies sur les produits ménagers, meilleure qualité de l'eau) face aux coûts (augmentation de la facture des usagers, coût énergétique...). Enfin, le groupe a demandé s'il existait des études faites sur des alternatives possibles au projet, leurs avantages et inconvénients. Un manque d'information sur les impacts négatifs du projet a été signalé.

Groupe 4, M. Jean-Claude OLIVA, Coordination Eau Île-de-France, a présenté les différentes questions qui sont apparues dans les discussions du groupe. Les participants sont d'abord intervenus sur l'aspect environnemental du projet, en abordant la consommation d'énergie supplémentaire que demande le projet et qui leur a semblé difficilement compensable, mais aussi la pollution de l'eau aujourd'hui et dans le futur. Ils ont également évoqué la question des bénéfices réels du projet sur la santé, et la dangerosité des micropolluants. Des préoccupations ont concerné l'aménagement du projet et les travaux. Enfin, les participants ont évoqué la nécessité d'un dispositif pour rassurer le public sur la véracité de l'information concernant le projet. Ils ont demandé des études sur l'impact réel sur les rivières et sur la consommation d'énergie.

Groupe 5, M. Sylvain MAILLER, Conseiller municipal de Chevilly-Larue, a expliqué que le groupe avait abordé une large diversité de thèmes et qu'il allait se concentrer sur celui de l'environnement dans sa présentation. Ils ont d'abord considéré que les coûts écologiques du projet et des membranes n'avaient pas été parfaitement explicités et qu'il manquait des informations à ce sujet. En effet, le traitement des déchets, le bilan carbone et les coûts énergétiques supplémentaires demeurent incertains, notamment face aux potentiels gains annoncés (diminution de la consommation d'eau en bouteille, par exemple). En ce sens, les participants ont mis en garde contre le fait que le bilan positif du projet repose essentiellement sur un changement d'habitudes et de pratiques des consommateurs. La priorité pour le groupe est d'éliminer les micropolluants ce qui les a amenés à se demander quelle alternative pouvait être explorée pour réduire les micropolluants si le projet n'était pas mis en place.

Groupe 6, M. Nicolas SERVERA, a annoncé que le groupe avait abordé tous les sujets. Il s'est toutefois

focalisé sur le thème des travaux et leurs impacts sur le trafic routier, sur la voirie qui est déjà dégradée, sur la circulation, et sur les différents ouvrages d'art présents sur le chemin des engins de travaux. Au niveau environnemental, des interrogations sont apparues sur l'impact sonore des nouvelles installations, ou sur la possibilité de mettre en œuvre des stations de dépollution des eaux pluviales. Pour le prix de l'eau, les participants ont questionné l'évolution à moyen et long terme du prix et la marge de manœuvre pour les usagers face à ces augmentations. Ils ont demandé à ce que des référents bien identifiés pour les riverains soient mis en place, et à ce que les riverains obtiennent des informations sur les impacts de ces travaux sur la circulation et leur cadre de vie général.

Groupe 7, M. Michel NAMY, a présenté les différentes questions abordées par le groupe : d'abord celle des alternatives au projet, en demandant à ce qu'elles soient explicitées, et ensuite celle de la nécessité de réaliser des travaux à Méry-sur-Oise si l'usine fonctionne correctement. Enfin, la question de la démocratie et de l'information citoyenne a été traitée. Le groupe demande si ceux ayant laissé leurs coordonnées seront bien recontactés pour suivre le débat, et s'il était possible que les habitants d'Alfortville organisent une réunion publique. M. NAMY a également posé la question du recyclage et du nettoyage des membranes.

Conclusion de la réunion

Mme Agnese BERTELLO, membre de la **Commission particulière du débat public**, a remercié les participants et a annoncé les prochains événements organisés par l'équipe du débat.

Mme Paola OROZCO-SOUËL, **Présidente de la Commission particulière du débat public**, a également remercié les participants et les a invités à participer à l'atelier organisé le lendemain et à contribuer à la plateforme participative sur le site internet du débat. Elle a rappelé que la CPDP était à la disposition des citoyens, élus et autres organismes pour aider à organiser des débats.